

En savoir plus sur la KPT-Card

La KPT-Card est votre carte d'assuré et vous identifie en tant que client assuré à la KPT auprès des fournisseurs de prestations tels que les médecins, les hôpitaux ou les pharmacies en Suisse et à l'étranger.

Le recto de la carte d'assuré

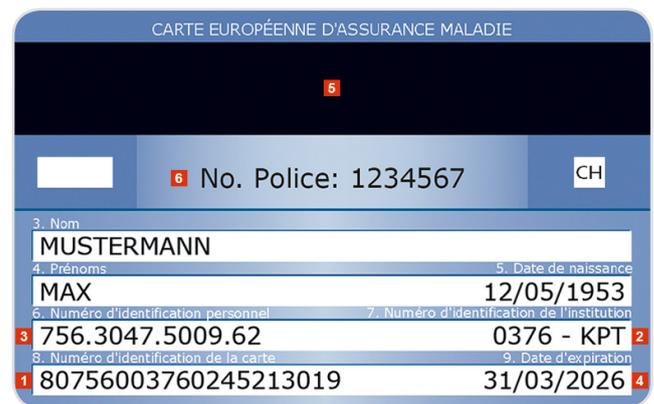
Il fait office de carte d'assurance maladie pour une **utilisation en Suisse**.



- 1** Toutes les données imprimées sur la carte figurent également sur la puce. Chez les fournisseurs de prestations autorisés, par exemple les médecins, vous avez la possibilité de faire enregistrer des données médicales sur la puce.
- 2** Le numéro de carte vaut pour la carte d'assuré actuelle. Il sera différent sur votre prochaine carte.
- 3** Le numéro de téléphone d'urgence pour une consultation télé médicale gratuite est accessible depuis la Suisse et l'étranger.
- 4** La KPT est inscrite auprès de l'Office fédéral de la santé publique sous le numéro OFSP.
- 5** Votre numéro AVS figure également sur la carte, comme la loi l'exige.
- 6** La date d'expiration indique combien de temps la carte d'assuré est encore valable.

Le verso de la carte d'assuré

Il fait office de carte d'assurance maladie pour une **utilisation dans un état membre de l'UE/AELE**.



- 1** Le numéro de carte vaut pour la carte d'assuré actuelle. Il sera différent sur votre prochaine carte.
- 2** La KPT est inscrite auprès de l'Office fédéral de la santé publique sous le numéro OFSP.
- 3** Votre numéro AVS figure également sur la carte, comme la loi l'exige.
- 4** La date d'expiration indique combien de temps la carte d'assuré est encore valable.
- 5** La bande magnétique sert de solution de transition tant que les lecteurs existent encore sur le marché. Elle contient le numéro de la carte et le numéro AVS.
- 6** Le numéro de police de votre assurance de base fait office de numéro client.